



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

aide au développement

Question écrite n° 89863

Texte de la question

Selon plusieurs associations dont la Confédération paysanne et le Comité catholique contre la faim et pour le développement, la culture intensive du soja contribue à la création d'un « désert vert » alors qu'elle sert principalement à nourrir les élevages industriels. Une campagne d'opinion avec pétitions contre la culture intensive du soja en Argentine et au Brésil a été lancée. Les associations demandent que la France n'accorde plus de contributions financières par le biais d'organismes financiers internationaux telle que la Banque mondiale en faveur de la filière du soja qui est un secteur trop subventionné et qui a pris déjà trop d'expansion. M. Jean-Claude Bois demande à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche de bien vouloir lui faire part de son avis et de ses intentions en l'espèce.

Texte de la réponse

Le ministère de l'agriculture et de la pêche est informé et suit avec attention l'évolution des conditions de production, parfois non durables, du soja en Amérique latine, au détriment notamment des cultures vivrières et des forêts. Les actions conduites par le ministère de l'agriculture et de la pêche dans le domaine de la coopération et du développement s'inscrivent dans la stratégie sectorielle française sur l'agriculture et la sécurité alimentaire validée par le Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID). Elles visent un objectif de réduction de la pauvreté et de soutien à l'amélioration des performances des agricultures familiales. Par ailleurs, les actions de coopération technique financées par le ministère de l'agriculture et de la pêche, au travers de la Banque mondiale, ne concernent ni l'Amérique du Sud ni le secteur de la culture du soja. Quant aux actions de coopération technique bilatérales réalisées avec le Brésil ou l'Argentine, elles sont limitées au seul secteur de l'agriculture familiale. Une seule action a été appuyée par le ministère de l'agriculture et de la pêche dans le domaine de la culture du soja au Brésil : la mise en place d'une filière de soja non-OGM et sa traçabilité, avec pour partenaires des coopératives d'agriculteurs familiaux de l'État du Parana.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Bois](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (13^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 89863

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 mars 2006, page 3214

Réponse publiée le : 6 juin 2006, page 5860